



6-2024

DELIBERATION N°2
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 13 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Absents excusés : 2

L'an deux mil vingt-quatre le 16 janvier, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 9 février 2024

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Serge LOMBARDIN., Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME, Jean LESQUIR.

Absents excusés : Elisabeth LAFANECHERE, (pouvoir à Frédéric MILLET) Julien DELHEUR

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : reconduction ateliers numériques

Le Maire rappelle :

Vu la délibération du 6 juin 2023

Vu la convention signée le 2 JUIN 2023

Considérant que les ateliers numériques sur 2023 ont donné entière satisfaction, il est prévu de les reconduire sur 2024, en sachant qu'il est prévu la gratuite suite à la signature de la prochaine convention.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer et à reconduire les ateliers numériques à compter de juin 2024 et à l'autoriser à signer la convention.

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide** à l'unanimité :

A reconduire les ateliers numériques avec Familles Rurales

D'autoriser le Maire à signer cette convention.

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Transmis au représentant de l'Etat le : 26 /02/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20240213-delib2-cm22024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND



Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du /02/2024